

AVIS PUBLIC

CHANGEMENT DE LIEU POUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que dès le 8 septembre, en raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances du conseil municipal de la Ville de Bromont se tiendront au salon A, B du Château Bromont, situé au 90 rue de Stanstead à Bromont. Les portes ouvriront à 19 h 15.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. Cette mesure a pour objectif le respect des règles sanitaires en vigueur.

Les personnes se présentant à une séance du conseil municipal devront respecter les consignes suivantes:

- Porter un masque
- Se désinfecter les mains
- Respecter la distanciation physique

Afin de ne pas compromettre la sécurité des personnes présentes, la Ville se réserve le droit de refuser une personne présentant des symptômes de Covid-19 ou refusant de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Un nombre limité de 41 personnes pourra assister à cette séance.

Comme à l'habitude, la séance du conseil sera webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Bromont, sa chaîne Youtube et sa page Facebook.

Bromont, ce 4^e jour d'août 2020.

La greffière par intérim,



Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques par intérim